

**Communiqué des Élus socialistes et républicains, du Parti radical de Gauche
et des Élus Communistes – Front de gauche d'Aulnay-sous-Bois**

Le Maire d'Aulnay-sous-Bois a décidé, sans aucune concertation et dans une opération manifeste de communication personnelle, d'interdire par arrêté municipal la diffusion sur la commune d'une campagne nationale organisée par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé et visant à la réduction des risques de transmission des maladies sexuellement transmissibles et en particulier du SIDA.

Cette campagne, conçue par Santé Publique France, repose sur le constat alarmant de l'Institut de veille sanitaire qui signale une forte recrudescence des infections sexuellement transmissibles, notamment chez les jeunes hommes homosexuels.

Les campagnes de prévention restent le moyen le plus efficace pour lutter contre la propagation du virus. Les associations ont insisté pour délivrer à l'occasion du 1^{er} décembre, Journée mondiale de lutte contre le sida, des messages forts pour la protection et le dépistage des personnes particulièrement touchées, des messages diffusés en tous lieux, pour gagner en efficacité. En effet, certaines oppositions à cette campagne ont demandé qu'elle ne soit pas présente sur l'espace public, mais dans certains lieux particuliers comme si l'homosexualité devait être cachée ou réservée à certains quartiers.

Aussi, les Élus Socialistes, du Parti radical de Gauche et les Élus Communistes – Front de gauche d'Aulnay-sous-Bois tiennent par cette déclaration à exprimer leur totale opposition, sur la forme comme sur le fond, à cette décision.

Sur la forme, cette décision unilatérale, sur un sujet pourtant très sensible, a été prise sans aucune concertation ni des élus du conseil municipal, ni des acteurs locaux, en particulier, puisque c'est l'alibi invoqué, ni des représentants des parents d'élèves de la commune.

Et, là où la forme rejoint le fond, cet arrêté invoque de manière manifestement illégale car peu motivée, un « *affichage contraire aux bonnes mœurs et à la moralité* » et « *des images portent atteinte à la dignité aux risques (sic !) de heurter la sensibilité de l'enfance et de la jeunesse* ».

Puisque ce sont donc les images de ces affiches qui sont la justification de cet arrêté et que celles-ci représentent des couples d'hommes, c'est donc bien l'homosexualité qui est jugée comme « *portant atteinte à la dignité* » par la démarche de M. Beschizza comme « *contraire aux bonnes mœurs et à la moralité* ». Et en quoi la dignité des personnes est atteinte lorsque l'on montre des couples habillés s'enlaçant ?

Chacun sait bien que s'il s'agissait de couples hétérosexuels sur ces affiches, cet arrêté n'aurait pas vu le jour. Et d'ailleurs, aucun arrêté semblable n'a été pris concernant des messages à caractère publicitaire où une femme enlace un homme, ou encore quand le corps des femmes est utilisé pour promouvoir telle ou telle marque. **C'est pour ces raisons que nous ne pouvons qualifier autrement cet arrêté que comme étant homophobe.**

Il y a 34 ans, en France, était votée la dépénalisation de l'homosexualité, par une majorité de parlementaires, mais d'ailleurs pas par tous les parlementaires, comme certains débats nationaux l'ont rappelé ces derniers jours.

Il est plus que temps de donner une autre image de notre ville, une ville réellement respectueuse de la diversité de ses habitants, une ville où l'humanisme est la règle de conduite, une ville où on ne joue pas sur les peurs dans un contexte national déjà tendu. C'est la responsabilité du Maire de la commune de veiller particulièrement à cela. C'est cette responsabilité qui aura ici fait défaut.